

10/08/2018



La présente [circulaire](#) informe les entités assujetties sur le contenu et les modalités de transmission des informations visant à apprécier la conformité et l'efficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) qu'elles ont mis en place. Cette collecte est réalisée par le biais d'un questionnaire annuel, lequel constitue un outil important dans l'exercice des compétences légales de contrôle permanent de l'Autorité des services et marchés financiers (« FSMA ») en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/news/questionnaire-periodique-relatif-la-prevention-du-blanchiment-de-capitaux-et-du-financement-du>